

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION 28/03/2023	L'an deux mille vingt-trois, Mardi 28 mars 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur de KERVÉGUEN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 28/03/2023	<p><u>Etaient présents :</u> Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Séverine PERRIER, Philippe CORTES, Julie MARCQ-VADAINÉ, Sabina BECK, Jean-Pierre GUILLEMOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Denis LAZAROFF.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Antoine TRAINÉAU, ayant donné pouvoir à Jennifer ALVES DA CUNHA Manuel BATAILLE, ayant donné pouvoir à Patrick MADI</p> <p>Formant la majorité du conseil en exercice.</p>
NOMBRE DE CONSEILLERS	
<p>EN EXERCICE 14</p> <p>PRÉSENTS 12</p> <p>VOTANTS 14</p>	
SECRÉTAIRE : Alain CAILLIOT	

Ouverture de la séance à 20h00

Un scrutin a eu lieu, Alain Cailliot est nommé secrétaire de séance.

Après l'envoi des compte-rendu du 29 novembre 2022, 31 janvier et 28 février 2023 à chaque élu, Monsieur Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, les compte-rendu est approuvé.

LES DELIBERATIONS

Délibération N° 2023_03_01 - Cimetière de Vigny – Révision des tarifs et de la durée des différentes concessions, des caveaux et espaces cinéraires. (Donner la parole à Robert de Kervéguen)

Monsieur le Maire expose le besoin d'éclaircir, de revaloriser et de fixer les tarifs ainsi que sa durée, des différents concessions, caveaux et espace funéraire.

Le Maire propose également de supprimer l'acquisition d'une concession à perpétuité.

Les concessions pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'entretien des concessions sont à la charge des propriétaires.

Le Maire propose la nouvelle tarification et la nouvelle durée d'acquisition pour les différentes concessions suivantes :

CONCESSION		
30 ans renouvelable	1 PLACE	350€ TTC
50 ans renouvelable	1 PLACE	600€ TTC
CONCESSION CINERAIRE		
30 ans renouvelable	1 PLACE	300€ TTC
COLOMBARIUM		
15 ans renouvelable	1 PLACE	400€ TTC
JARDIN DU SOUVENIR		
Perpétuité		Gratuit Plaquet à la charge des familles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L. 2223-14, R. 2223-11 et L. 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant au Conseil Municipal la compétence de fixer le montant du capital à verser pour obtenir une concession au cimetière

Vu la délibération, du 24 février 2003, concernant la tarification des concessions

Vu la délibération, du 16 novembre 2010, concernant la création du colombarium et du jardin du souvenir ainsi que la tarification et sa durée d'acquisition,

Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée a été présentée aux membres de conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- **Autorise** le Maire à revaloriser les tarifs des différentes concessions au **1er juin 2023**.
- **Autorise** le Maire à redéfinir la durée d'acquisition des différentes concessions au **1er juin 2023**.
- **De supprimer** la durée d'acquisition à perpétuité à compter du **1er juin 2023**

Délibération N° 2023_03_02 – Création d'un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (Donner la parole à Stéphanie Lourtil)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité.

Vu le tableau des effectifs existant.

Considérant la nécessité de réaffecter un poste de secrétaire de mairie au grade de rédacteur de catégorie B, à temps complet.

Considérant que ce poste vient en remplacement du poste de secrétaire de mairie rattaché au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe qui sera supprimé par la suite, après décision du Comité Technique.

Attendu que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- **Décide** de créer un poste de secrétaire de mairie sous le grade de rédacteur territorial de catégorie B, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2023.
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- **De modifier** en conséquence le tableau des effectifs comme joint à la présente délibération.

Délibération N° 2023_03_03 – Election des Délégués au SIEVAM, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient

Vu les élections municipales du 15 mars 2020.
Vu les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide** de procéder à l'élection, au scrutin, des deux délégués titulaires qui représenteront la commune au SIEVAM (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient)
- **Décide** de procéder à l'élection, au scrutin, des deux délégués suppléants qui représenteront la commune au SIEVAM (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient)

Compte-tenu du résultat du vote, ont été élus :

Délégués TITULAIRES

- Madame Vanessa LEGAIGNEUR, 3^{ème} adjointe au Maire
- Monsieur Denis LAZAROFF, Conseiller municipal

Délégués SUPPLEANTS

- Madame Robert de KERVEGUEN, Maire de la Commune
- Monsieur Manuel BATAILLE, Conseiller municipal

DOSSIER EN COURS

CIMETIERE DE VIGNY - donner la parole à Stéphanie Lourtil
Recensement des sépultures à l'état d'abandon et ou en fin de concession.

La municipalité prévoit de relancer la procédure des concessions funéraires à échéance et ou en état d'abandon dès mai 2023.

- 41 sépultures ont été recensés et 27 ont été retenues pour état d'abandon ou en péril selon des critères bien précis comme : l'année, l'état de la concession, l'état de péril et son emplacement dans le cimetière.

Cette procédure prendra deux ans, le temps d'identifier les ayants droit et de laisser les familles intervenir sur les concessions.

EPI, Points d'eau Incendie – Contrôle Hydrants - donner la parole à Vanessa Legaigreur
Le Lieutenant Le Tranouez de la caserne de VIGNY a organisé une réunion sur la gestion des hydrants le mardi 28 mars.

Un contrôle annuel des hydrants sur l'ensemble de la commune est planifié pour avril 2023 avec la Société CDA. Ce contrôle permettra d'assurer que le point d'eau d'incendie correspond aux dispositions du règlement de sécurité incendie et des normes en vigueur.

ENEDIS – TRAVAUX secteur La Gaudière - donner la parole à Jean-Pierre Guillemot
La date de début de travaux de renouvellement Basse Tension est prévue le 5 juin 2023
Pour rappel, les rues impactées par les travaux sont : Avenue Pierre Peineau / Impasse des Baunes / Impasse Soubises / Rue Montmorency / Impasse des Ruelles

Mr Franck Dubart était notre interlocuteur pour les missions dédiées aux mairies des communes des secteurs Val Parisien et Vexin Centre. Il quitte ses fonctions et sera remplacé par Madame Laetitia Padoie et ce à partir du 01 avril 2023.

Une réunion préparatoire aura lieu avant le début des travaux pour refaire un point avec ENEDIS et ainsi s'assurer que les sorties de garage soient bien remises en état.

Interventions des responsables des commissions municipales

Commission Patrimoine – Environnement - donner la parole à Alain Cailliot

- Réunion de l'Assaurev. le jeudi 23 mars

- Réunion de la Commission Patrimoine. le mardi 28 mars

Plusieurs projets sont présentés à l'ensemble du conseil municipal pour la prochaine journée du patrimoine prévue le 16 et 17 septembre 2023.

Le choix se fait sur « A travers des randonnées. raconter l'histoire de nos chemins et sentiers de Vigny ».

- Journée écocitoyenne sera organisée. le 07 octobre 2023

A cette occasion. une nouvelle présentation des consignes de tris avec un référent par quartier.

Pour finir cette matinée écocitoyenne. un pot de l'amitié sera servi en mairie.

- Eglise de Vigny

Il est rappelé que la commune a sollicité la DRAC. Direction Régionale des Affaires Culturelles pour obtenir la protection au titre des monuments historiques pour l'église de Vigny.

La DRAC nous donnera un avis au mois d'octobre et non au mois de juin comme cela était prévu. souhaitant regrouper notre demande avec celle de l'église d'Ambleville.

- Remise en état du chemin de Vernon (sur le tronçon du lotissement de la Gaudière)

La société Helleissen est intervenue pour élaguer et entretenir la partie de ce chemin. Cette intervention permettra à nouveau aux randonneurs d'emprunter ce chemin médiéval qui était devenu impraticable.

Centre Communal d'Action Social - donner la parole à Sabina Beck

- Réunion du ccas. le jeudi 23 mars

- Solidaribus. intervention le lundi après-midi

Commission scolaire - donner la parole à Vanessa Legaigreur

- Conseil de l'école. le 6 mars

Une lettre rédigée par des élèves du primaire a été adressé au maire pour lui faire part de leur désir d'améliorer leur espace récréatif.

- Gestion de la grève du jeudi 23 mars

7 classes sur 8 étaient en grève. La mairie a assuré le service de garderie. Pour la restauration scolaire. il a été demandé aux parents de prévoir un repas froid.

- Carnaval de l'école. le 31 mars

Défilé en costume des enfants dans les rues de la commune. suivi d'une collation et pour finir. mise à feu du « bonhomme hiver »

Commission information et communication - donner la parole à Jennifer Alves Da Cunha

- Réunion prévue 1^{ère} semaine d'avril

Commission logement – donner la parole à Stéphanie Lourtil

- L'appartement du Duplex sis 2 rue de la Vieille Côte est loué depuis le 1^{er} mars

- Un studio est encore vacant. plusieurs demandes de logements sont à l'étude. La commission se réunira courant avril et l'attribution du logement sera accordé en mai.

Commission animation – donner la parole à Stéphanie Lourtil

- Le 19 mars. un Escape Game a été organisé dans nos salles communales. Cet évènement a réuni près de 150 personnes.

LES PROCHAINS EVENEMENTS 2023

- Jeux intervillages, le 10 juin à Condécourt
- Fête de la musique, le 23 juin dans le jardin de la mairie
- Fête Nationale, le 13 juillet au stade de Vigny
- Fête du Village, le 02 septembre au stade de Vigny
- Forum des associations, le 08 septembre dans le jardin de la mairie

LE BUS PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Le Conseil Départemental propose un nouveau service. Un bus PMI interviendra sur la commune pour accompagner les jeunes femmes avec ou sans enfant, sur rendez-vous auprès de professionnels de la santé. Leur premier déplacement est prévu le 12 mai.

Voirie Rue de la Vieille Côte – donner la parole à Robert de Kervéguen

Il y a de nombreux problèmes de stationnement qui sont constatés depuis plusieurs mois rue de la Vieille Côte. Il est aussi à noter que les divisions de parcelles réalisées dans le secteur ne vont faire qu'accroître ces difficultés.

Monsieur le Maire a organisé une réunion d'échange, samedi 25 mars 2023 avec les riverains en mairie.

On constate :

un surcroît de véhicules sur le domaine public avec un stationnement devenu totalement anarchique créant des tensions entre riverains :

des voitures garées en face des entrées et sorties des maisons d'habitation :

un cheminement piéton sur les trottoirs quasiment impossible et dangereux.

une vitesse excessive

Comme cela avait déjà été partagé, Monsieur le Maire s'était rendu sur place avec notre assistant à maîtrise d'ouvrage Monsieur Laage. L'objectif à ce stade est que chaque riverain puisse entrer et sortir avec son véhicule et de sécuriser le cheminement des piétons. Un plan a été réalisé afin d'installer des potelets rue de la Vieille Côte, côté pair. Lors de la réunion, le plan a été présenté, des adaptations sont en cours de finalisation compte tenu des remarques apportées par les riverains. L'installation des potelets sera programmée très rapidement.

Pour réduire la vitesse, un marquage au sol est également prévu à 30km/h ainsi qu'un marquage pour le passage des piétons dans le bas de la rue.

Monsieur le Maire indique que d'autres études sont en cours afin de créer de nouvelles places de stationnement.

Intervention des délégués des EPCI

SMIRTOM - rapporteur Denis Lazaroff

- Une réunion d'information sur la filière d'épandage des boues de Seine aval dans votre département s'est tenue le 14/02/2023 à Ableiges (95). L'objet principal était la présentation du bilan de la campagne 2022 ainsi que les perspectives pour la campagne 2023, permettant ainsi d'échanger avec les partenaires de la filière.

- Réunion de groupe de travail sur la collecte et le traitement des déchets, le mardi 7 mars 2023

- Assemblée Générale, le 14 mars 2023

Le budget de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le coût prohibitif du transport et les taxes sur les activités polluantes vont se répercuter sur la taxe foncière des foyers. Un prévisionnel de 25% d'augmentation est prévu dès 2023.

Janvier 2024, le SMIRTOM s'engage pour la gestion des biodéchets.

Chaque foyer sera sensibilisé à cette gestion, comme l'utilisation d'un composteur.

Pour la bonne utilisation d'un composteur, le SMIRTOM organise des formations, Vigny y a participé le 25 mars.

ANCIENNE DECHETERIE

La commune de Vigny est dans l'attente auprès du SMIRTOM d'un arrêté IPCE/EUD95 justifiant la fin d'exploitation de la déchèterie et sa déclassification pour revendre le site au Département.

COLLEGE - rapporteur Séverine Perrier

- Conseil d'administration, le lundi 13 mars

Vote du budget, présentation des comptes et attributions de logements

- Des problèmes de comportements auprès de certains élèves ont été signalés. Les familles concernées ont été convoquées.

- Le collège explique qu'ils sont en sous effectif concernant les surveillants.

CCVC, Communauté de Communes Vexin Centre - rapporteur Robert de Kervéguen

- Réunion sur le budget programmée, le 29 mars 2023

SDEVO, Syndicat Départemental des Energies du Val d'Oise - rapporteur Jean-Pierre Guillemot

- Conférence téléphonique le 07 mars sur le bouclier tarifaire

Le bouclier tarifaire mis en place en 2021, prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz, et jusqu'au 1^{er} février 2023 pour l'électricité, est reconduit en 2023. Cette prolongation est destinée à pallier à la forte hausse des prix. La commune étant adhérente pourrait bénéficier de ce bouclier tarifaire représentant une baisse non-négligeable sur le coût de l'électricité. Des discussions sont en cours.

Toutefois, pour l'année 2023, il est préconisé une augmentation de tarif de plus de 30% pour l'électricité et de multiplier par 4 celui du gaz.

SIERC, Syndicat intercommunal d'électricité et des réseaux de câbles du Vexin – rapporteur Jean-Pierre Guillemot

- Assemblée Générale, le 09 mars

Vote des budgets

PNR, Parc naturel régional du Vexin français - rapporteur Philippe Cortes

- Commission développement PNRVF, le 07 mars

Présentation de la géothermie, énergie permettant de fabriquer de l'électricité dans les centrales géothermiques, grâce à l'eau très chaude des nappes dans le sous-sol de la Terre.

Le PNR met en place un service d'écoute pour les collectivités qui le souhaitent

- Prochaine commission, le 30 mars sur le « solaire »

SIARP, Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin - rapporteur Vanessa Legaigreur

Une réunion préparatoire est programmée avec le SIARP, un bureau d'études et les communes concernées Vigny-Longuesse pour la construction de la STEP.

SIEVAM, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient - rapporteur Vanessa Legaigreur

Désignation des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants qui représenteront la commune au SIEVAM.

Prochaine réunion syndicale prévue le 12 avril

Agenda

- mardi 4/04 : 18h : SIRS (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire)
- mardi 4/04 : 19h30 : commission finances
- mardi 11/04 : 19h30 : conseil municipal (le conseil municipal du 24/04 sera annulé par voie de conséquence)

Divers

- Arrivée d'un nouvel agent d'accueil. aujourd'hui 28 mars 2023 – Nadia Kherrar
Elle est prévue dans les effectifs jusqu'au 05 mai.

- Arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie. le 18 avril 2023 – Elodie Derval

FIN DE SEANCE 22H00



